ANNEXE 25

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **Monsieur Didier MATHIJS demeurant Rue de la Sille 42 à 7822 ATH**.

Le terrain concerné est situé **Chemin V à 7830 Fouleng et cadastré division 7, section A n°359E, 359F, 359L, 491C, 491G**.

Le projet est de type : **Démolition et construction d'un hangar (stockage matériel agricole + abri pour chevaux)**, et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au GCU :

- **A5.2.4.1. Matériaux d'élévations : panneaux béton**
- **A5.2.5.5. et A10.2.5.2. Équipements agricoles : Implanté à moins de 3 m de la limite parcellaire**
- **A5.2.7. Stationnement et garages : Le stationnement n'est pas autorisé dans la zones de cours et jardin**
- **A10.1 Options urbanistiques : Veiller à réduire les nuisances de l'activité agricole par rapport aux riverains**

Le dossier peut être consulté SUR RENDEZ-VOUS du lundi au jeudi de 9h à 12h ainsi que le mercredi de 14h à 16h à l'adresse suivante : SILLY, Service Urbanisme, Place Communale(Silly) 18, (rue St-Pierre, 2) à 7830 SILLY :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, téléphone : 068/25.05.02 et 068/27.05.61, mail : urbanisme@silly.be, dont le bureau se trouve rue St-Pierre, 2 à 7830 à SILLY (1er étage).

L'affichage a lieu du 06 novembre 2026 au 26 novembre 2026
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 novembre 2026 au 26 novembre 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : SILLY, Place Communale(Silly) 18 à 7830 Silly ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@silly.be